

**MOBILISER**

**DÉBATTRE**

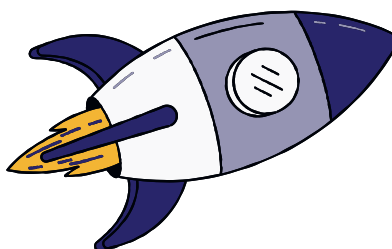
**INCARNER**

**EXPÉRIMENTER**



# CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

## PROPOSITIONS POUR 2026



**PARTICIPATION  
CITOYENNE  
INTERCOMMUNALE**

**GRAND POITIERS**  
communauté urbaine

  
Conseil de  
Développement  
de GRAND POITIERS



# Que dit la loi ?

## Article L5211-10-1 du Code général des collectivités territoriales

I. - Un **conseil de développement** est mis en place dans les établissements publics à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants. Il est composé de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs du périmètre de l'établissement public. [...]

II. - La **composition** du conseil de développement est **déterminée par délibération** de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, de telle sorte que l'écart entre le nombre des hommes et le nombre des femmes ne soit pas supérieur à un et afin de **refléter la population du territoire concerné**, telle qu'issue du recensement, dans ses différentes classes d'âge. [...]

III. - Le conseil de développement **s'organise librement**. L'établissement public de coopération intercommunale veille aux conditions du bon exercice de ses missions.

IV. - Le conseil de développement est consulté sur l'élaboration du **projet de territoire**, sur les documents de **prospective** et de **planification** résultant de ce projet, ainsi que sur la **conception** et **l'évaluation** des **politiques locales de promotion du développement durable** du périmètre de l'établissement public de coopération intercommunale. [...] Il peut donner son avis ou être consulté sur toute autre question relative à ce périmètre. [...]

### En bref, trois missions:

1

Donner un avis citoyen en amont des projets

2

Évaluer les politiques publiques communautaires en lien avec la transition écologique

3

Réfléchir aux enjeux de société de demain pour nourrir les politiques de Grand Poitiers

# Le CODEV aujourd'hui

24  
ANS !

Créé en 2002, il a été renouvelé à chaque élection municipale.

Lieu de dialogue et de propositions citoyennes, le Conseil de développement est **un groupe neutre de citoyens et de citoyennes bénévoles** qui s'impliquent dans les politiques publiques menées par la communauté urbaine de Grand Poitiers. Grâce à son expertise d'usage, il enrichit le débat par la rédaction d'avis et de propositions.

En 2025, il est composé de **43 personnes volontaires issues de 16 communes**. Afin de monter en compétences, le Conseil est parfois rejoint par d'autres acteurs et actrices du territoire (experts, techniciens...) pour traiter de sujets précis.

Parmi ces 43 volontaires, **14 constituent le Comité d'animation**, noyau pilotant le Conseil de développement.



Conseil de  
Développement  
de GRAND POITIERS

## Fonctionnement



- Une **co-présidence** mixte
- Un **Comité d'animation** se réunissant mensuellement
- 1 à 2 **assemblées plénières** par an
- Un **cadre de coopération** avec la collectivité
- Des **groupes de travail** en fonction des saisines

## Les sujets

Le Conseil de développement peut être mandaté par les élu.e.s communautaires de Grand Poitiers (saisine). Il peut également s'autosaisir sur un sujet concernant le territoire.

Les sujets traités sont aussi variés que les compétences gérées par Grand Poitiers (économie, transitions énergétiques, mobilités, logement-social-habitat, accueil, solidarité, alimentation, santé, mieux-vivre ensemble, aménagement et équilibre des territoires...).

# Les raisons d'être du CODEV

(selon ses  
membres)

« Le Conseil de développement de Grand Poitiers a pour mission de **faire participer** des citoyen(ne)s à l'élaboration et au suivi des politiques de la Communauté urbaine, notamment en produisant des **avis éclairés**.

Il est **citoyen, pluriel** et donc organisé pour **dépasser les intérêts de ses membres** et permettre l'expression d'une **pensée construite et collective** basée sur l'**expertise d'usage** et orientée vers **l'intérêt général**.

Il agit à la fois comme **relais** des habitant(e)s de l'intercommunalité et comme laboratoire d'idées avec **l'expérimentation de nouvelles pratiques** ancrées dans la réalité du territoire.

Il **interpelle les pouvoirs publics** sur les grands enjeux sociétaux et les signaux faibles et peut ainsi conduire des travaux de prospective et participer à la **diffusion des connaissances**.

Sans que ce sujet soit au centre de ses priorités, le Conseil peut **associer et mobiliser les habitant(e)s** de Grand Poitiers de manière ponctuelle.

Enfin, il considère **l'évaluation** des politiques publiques comme un investissement trop important en termes de technicité, de moyens et de temps pour être menée à bien par le Conseil. »

# Pour que le CODEV réussisse ses missions, il faut:

(selon ses membres)

- Des saisines formalisées, claires et précises
- Un accès facilité aux informations et aux services de la collectivité
- Des moyens logistiques et financiers
- Être associé le plus en amont possible et avoir une vision du calendrier de la collectivité



# Pour que le CODEV fonctionne, il faut:

- Un(e) élu(e) référent(e)
- Une co-présidence mixte
- Un animateur/une animatrice
- Un comité d'animation
- Un engagement assidu sur les travaux



# Lors de son renouvellement, le CODEV doit:

- Être 100% citoyen
- Exclure les éventuelles candidatures d'élu(e)s exerçant un mandat local
- Tendre vers la représentativité du territoire (parité femmes-hommes, âge, type de territoire)
- Proposer de participer « à la carte » aux travaux du CODEV



(selon ses membres)

# Pour une bonne coopération CODEV/Grand Poitiers, il faut développer :

- Des moyens humains, logistiques, numériques
- Un budget dédié
- La prise en charge des frais de déplacement et parking, hébergement et restauration pour les missions hors de Grand Poitiers
- Des moyens de communication
- Les relations par le biais d'une charte/d'un cadre de coopération



# Après les idées essentielles, les suggestions secondaires du CODEV:

(selon ses membres)

- Co-construire les saisines avec les élu(e)s



- S'assurer de la présence continue des membres du CODEV



- Associer le CODEV aux travaux de Grand Poitiers



- Privilégier une élection sans candidat



- Privilégier le consensus, la décision à zéro objection



- Avoir une vision du mandat



- Être composé de 100 membres



- Tirer au sort entre 50% et 100% des membres, le reste étant recruté sur volontariat, sur toutes les communes de Grand Poitiers.



- Indemniser les membres et lever les freins à la participation (ex : garde d'enfants)



# CONTACT :

## CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE GRAND POITIERS

E-mail :

[conseildedeveloppement@grandpoitiers.fr](mailto:conseildedeveloppement@grandpoitiers.fr)

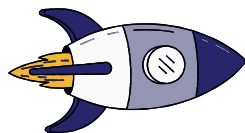
Arthur MARTINEAUD

Chargé de mission

Mission Participation Citoyenne

05 49 30 22 56 (poste 6 62 56) / 06 80 45 77 14

[arthur.martineaud@grandpoitiers.fr](mailto:arthur.martineaud@grandpoitiers.fr)



**GRAND POITIERS**  
communauté urbaine

